



ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge

Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55

Correspondance : case postale 1276

info@acg.ch - www.acg.ch

Grand Conseil  
Commission des affaires communales,  
régionales et internationales  
**Madame Salika Wenger**  
Présidente  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

Carouge, le 23 novembre 2017

**Concerne : PL 12170 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC)  
(B 6 05) (Pour une simplification administrative de la nomination et de la  
mutation d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires)**

Madame la Présidente,

La présente fait suite à nos échanges épistolaires des 9 et 13 octobre 2017 relatifs à l'objet cité en titre.

Notre Assemblée générale ayant traité cet objet lors de sa séance extraordinaire du 22 novembre 2017, nous sommes désormais en mesure de vous transmettre son préavis à l'endroit de ce projet de loi.

En l'espèce, notre organe suprême a considéré qu'à l'exception de la Ville de Genève, les conseils municipaux ne faisaient aujourd'hui qu'avaliser la nomination des officiers de sapeurs-pompiers volontaires, dans la mesure où ceux-ci étaient déjà approuvés par les instances exécutives de la commune et que cette nomination constituait, dès lors, une charge administrative sans aucune plus-value pour lesdits conseils. Dans ces circonstances, et étant entendu que ce projet de loi entend limiter cette fonction consultative à la seule nomination des chefs de corps, fonction qui revêt une importance particulière pour les communes, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé de préavisier favorablement le PL 12170.

Vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général

Alain Rüttsche

Le Président

Thierry Apothéloz

Copies : - M. F. Longchamp, Président du Conseil d'Etat, en charge de la surveillance des communes  
- M. P. Maudet, Conseiller d'Etat en charge du DSE